# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

## 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE
## Part C : ISIN FR0007050570

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

## Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par un placement sur les marchés financiers actions internationales, pays émergents inclus, tout en tenant compte des enjeux de développement durable.
Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers.
La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.
Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence : MSCI world. L'indice est libellé en Euro et calculé dividendes nets réinvestis.

La sélection des valeurs conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

Les décisions d'investissement reposent ainsi sur une approche 360° combinant analyse financière fondamentale et analyse extra-financière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
SG 29 Haussmann a retenu une approche ISR associant exclusions sectorielles et intégration des critères ESG (Best-in-Class (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur) / Best-Effort (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps)).
L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier (émissions carbone, santé, sécurité, rémunération actionnariat...) et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.
Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.
Au-delà de l'intégration des notes attribuées par MSCI, le gérant a accès à la recherche extra-financière des brokers et en particulier celle de SG-CIB. Ils élargissent leurs sources d'information en s'appuyant sur des publications spécialisées (rapports publics, rapports de responsabilité sociale et environnementale...), et sur leurs rencontres avec les entreprises.
Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note.
En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à B et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du fonds.
Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent notamment la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises ainsi que la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la société de gestion dans son approche « Best-in-Class » et « Best-Effort ».

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est composé :

• de 85% à 100% maximum de l'actif net du FCP en actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations)(1 milliard) de toutes zones géographiques et tous les secteurs confondus, mais dans la limite de 20 % maximum de l'actif net sur les marchés des pays émergents.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 85% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.
• de 0% à 15% maximum de l'actif net du FCP en titres de créances et instruments du marché monétaire. Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation allant de AAA à BBB- , selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.
La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 20% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 15% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

Le FCP peut détenir à tout moment :
· dans une limite de 10% maximum de l'actif net FCP des obligations dont la notation est inférieure à BBB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européen, FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change.
Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La part C réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

## Profil de risque et de rendement

À risque plus faible — À risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | 4 | **5** | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés financiers actions et de taux français et internationaux à travers une gestion discrétionnaire.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :
Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :
Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :
Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| **Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement** | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 2.00% |
| Frais de sortie | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **Frais prélevés par l'OPCVM sur une année** | |
| Frais courants | 3.44% de l'actif net |
| **Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances** | |
| Commission de performance | Néant |

Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

## Performances passées

29 HAUSSMANN SELECTION MONDE- Part C

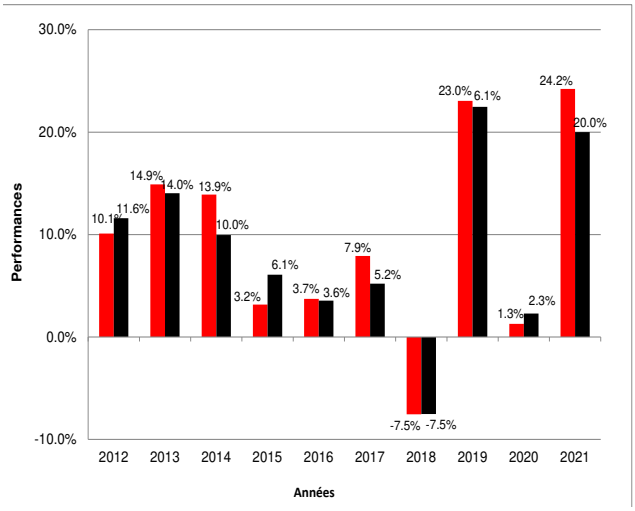


29 HAUSSMANN SELECTION MONDE- Part C

Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La Part C a été créé en 2000.

L'indicateur de référence est MSCI World depuis le 04/01/2021. L' indicateur de référence était MSCI World (40%), MSCI Europe (40%), Merrill Lynch Euro Government 3-5 ans (20%) jusqu'au 31/12/2020.

La perfomance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indice ne tiennent pas compte des élèments de revenus distribués.

Les performances sont présentées en EUR.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Catégorie de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

*La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

**Informations sur la politique de rémunération: Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.**

*Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 30/12/2022.*